

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES DE L'ENVIRONNEMENT

AGENCE DE PROTECTION
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL



APPEL D'OFFRES A PROCEDURES SIMPLIFIEES
AO N°./2019

Achats Publics en ligne (TUNEPS)

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Dernier délai pour la demande de renseignements supplémentaires: Le

Dernier délai pour la réponse aux demandes de renseignements: Le

Dernier délai pour la réception des offres: Le à

Séance d'ouverture des plis Leà

au siège de l'APAL



Signature

**Appel d'Offres à procédures simplifiées
AO N°./2019
Acquisition des équipements informatiques**

**CAHIER D'APPEL D'OFFRES
(CAO)**



ARTICLE 1 : OBJET D'APPEL D'OFFRES

L'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral, lance un appel d'offres à procédures simplifiées à travers le site des achats publics en ligne (TUNEPS) pour l'acquisition des équipements informatiques ayant pour objet la fourniture de :

Lot A : Ordinateurs de bureau, PCs portables et disques durs externes :

- 1) Sous-lot A-1 : **18** ordinateurs de bureau.
- 2) Sous-lot A-2 : **09** Pc Portables.
- 3) Sous-lot A-3 : **12** disques durs externes.

Lot B : Imprimantes et scanners:

- 1) Sous-lot B-1 : **13** Imprimantes A4 laser couleur.
- 2) Sous-lot B-2 : **03** Imprimantes A3 laser couleur.
- 3) Sous-lot B-3 : **08** Imprimantes A4 Laser N&B.
- 4) Sous-lot B-4 : **10** Scanners A4 avec chargeur.
- 5) Sous-lot B-5 : **02** Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Sont admises à soumissionner toutes les sociétés (ou groupement de sociétés) spécialisées en la matière. Ils peuvent soumissionner pour un ou deux lots et il sera attribué un ou deux lots selon l'offre la moins disante par lot. **Le lot est indivisible, l'offre pour une partie de ce lot n'est pas admise.**

Le soumissionnaire peut participer au présent appel d'offres à travers la procédure des achats publics en ligne (TUNEPS). En cas de groupement, le groupement doit être solidaire (les groupements conjoints sont exclus).

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système des achats publics en ligne TUNEPS, il peut télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers le site www.tuneps.tn.

L'envoi des offres techniques et financières se fait à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn ; conformément au guide de procédures établi par la haute instance de la commande publique).

La caution provisoire et l'extrait du registre du commerce doivent être placés dans une enveloppe fermée indiquant la référence de l'Appel d'Offres et son objet sans pour autant apporter les indications ou références au nom du soumissionnaire et portant la mention suivante : "A NE PAS OUVRIR- Appel d'Offres N°.../2019 acquisition des équipements informatiques". Cette enveloppe doit parvenir par courrier recommandé ou par rapide poste ou remise directement au bureau d'ordre central **avant l'heure et la date limite fixées pour la remise des offres au lieu indiqué dans l'avis d'appel d'offres**. Toute offre, ou tout complément d'offre contenant une pièce éliminatoire conformément aux conditions de rejet automatique, parvenue ou reçue après la date et l'heure limites de réception des offres sera refusée.

Pour plus d'informations et l'enregistrement sur la procédure d'achats publics en ligne TUNEPS, le soumissionnaire peut contacter le centre d'appel relevant de l'unité de l'achat public en ligne à la Haute Instance de l'Achat Public sur le numéro de tél 71566364 et le mail : tuneps@pm.gov.tn.

- Après remise de son offre, un Soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque raison que ce soit, cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de réception des offres pour les deux procédures : matérielle et en ligne (TUNEPS)

Les offres seront entièrement rédigées en langue Française.

NB: Pour les soumissionnaires désirant participer aux deux lots le système TUNEPS leur permet d'envoyer leurs offres pour les deux lots en même temps et non pas chaque lot à part sur le système.



ARTICLE 4 : CONSISTANCE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comporte les pièces ci-après :

- La Soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Le Bordereau des Prix - Le Détail Estimatif
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les Conditions d'Appel d'Offres et les annexes (CAO)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

ARTICLE 5 : ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils devraient en référer à travers la procédure en ligne TUNEPS, avant de transmettre leur offre, dix(10) jours avant la date limite de réception des offres. Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au dossier d'Appel d'Offres qui sera publié à travers la procédure en ligne TUNEPS, cinq (05) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ces additifs feront partie des documents d'Appel d'Offres. Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales, et toute interprétation, par un soumissionnaire de documents n'ayant pas fait l'objet d'un additif au dossier d'Appel d'Offres sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Administration.
- Des additifs au dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés à celui-ci par l'Administration, en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques, ou autres, aux documents d'Appel d'Offres. Ces additifs seront publiés à travers la procédure en ligne TUNEPS cinq (05) jours au plus tard avant la date de réception des offres et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

ARTICLE 6 : ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

L'appel d'offres sera un appel d'offres sur prix unitaire. Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres les prix unitaires hors la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) figurant dans le bordereau des prix, les porter dans le détail estimatif et les multiplier par les quantités indiquées, de façon à obtenir le montant total de l'offre Hors T.V.A. Ce montant sera augmenté de la T.V.A et sera porté dans la soumission et formera le montant de l'offre.

Le soumissionnaire doit indiquer séparément le montant de la TVA et le montant total toutes taxes comprises.

Le soumissionnaire peut proposer d'éventuelles remises sur le montant de son offre HTVA. Les remises seront exprimées en pourcentage du montant total de l'offre HTVA et seront appliquées sur l'ensemble des prix unitaires du marché. Il est demandé au soumissionnaire de préciser les conditions d'application de ces remises.

Les prix unitaires du bordereau des prix s'entendent hors TVA. Le bordereau primera sur le détail estimatif et les prix en lettres primeront sur les prix en chiffres. Les erreurs éventuelles seront redressées par la commission d'évaluation et le montant de l'offre sera révisé si nécessaire sans que le soumissionnaire puisse élever aucune réclamation.

ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le montant de la Caution Provisoire est fixé à : **Six cent dinars (600,000 DT) pour le lot A**

Le montant de la Caution Provisoire est fixé à : **Six cent dinars (600,000 DT) pour le lot B**

Cette garantie couvrira l'Administration en cas de défaillance de l'entreprise retenue avant l'établissement et l'approbation du marché.

La caution provisoire doit être délivrée par une banque agréée suyant le modèle en annexe, valable durant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

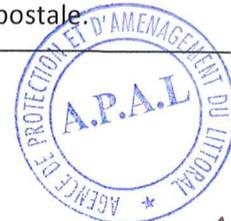
La caution provisoire est libérée une fois le soumissionnaire désigné et ce compte tenu des délais de validité des offres. Ce dernier sera appelé à substituer à la caution provisoire, la caution définitive qui le remplace dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la notification de l'approbation du

marché. En ce qui concerne les soumissionnaires non retenus, la caution ne sera libérée qu'après constitution par le titulaire du cautionnement définitif.

ARTICLE 8 : DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE

8.1 L'enveloppe des pièces administratives doit comporter les documents suivants :

N°	Document Appellation	Procédure en ligne : TUNEPS	
		Opération à réaliser	
1	Cautionnements provisoires: Le montant de la Caution Provisoire est fixé à : 600 DT pour le lot A Le montant de la Caution Provisoire est fixé à : 600 DT pour le lot B	Original de la caution bancaire destinée à l'APAL figurant en annexe et délivrée par une banque agréée.	
2	Le présent document conditions d'appel d'offres et procédure de passation du marché (CAO)	A compléter par l'Entrepreneur avec paraphe sur chaque page, Paraphe, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document	
3	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	A compléter par l'Entrepreneur avec paraphe sur chaque page, Paraphe, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document	
4	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	A compléter par l'Entrepreneur avec paraphe sur chaque page, Paraphe, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document	
5	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	(Fourni par TUNEPS).	
6	Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale	(Fourni par TUNEPS).	
7	Extrait du registre de commerce	Original	
8	Déclaration sur l'honneur de non faillite ou de redressement judiciaire	(Fourni par TUNEPS).	
9	Déclaration sur l'honneur de non influence	(Fourni par TUNEPS).	
10	Déclaration sur l'honneur de non appartenance	(Fourni par TUNEPS).	
11	Acte de groupement éventuel avec la désignation de la société chef de file (si groupement) .	A établir par les membres du groupement. L'acte doit mentionner que le groupement est solidaire et définir clairement le chef de file.	
		A ajouter en pièces jointes sur TUNEPS ou à envoyer par voie postale.	



AA

8.2 L'enveloppe de l'offre technique doit comporter les documents suivants :

N°	Document Appellation	Procédure en ligne : TUNEPS	
		Opération à réaliser	
1	Les tableaux des caractéristiques techniques en se conformant à leur structure.	A compléter	
2	Les documents techniques justificatives nécessaires (prospectus).	Documentation technique originale portant Paraphe, date, signature et tampon du soumissionnaire	

Les offres techniques doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incompatibilité mentionnée par le système (taille du fichier) le cas échéant, une partie de l'offre techniques peut parvenir dans une enveloppe portant mention "partie de l'offre technique" consignée dans une enveloppe à part fermée et scellée et placée dans une enveloppe "complément à l'offre " doit parvenir au plus tard à la date et heure limites de remise des offres à condition qu'elle soit mentionnée par le soumissionnaire au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

8.3 L'enveloppe de l'offre financière doit comporter les documents suivants :

N°	Document Appellation	Procédure en ligne : TUNEPS	
		Opération à réaliser	
1	Acte d'engagement (Soumission)	Original du document remis par l'administration dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres.	
2	Bordereau des Prix Unitaire (pour chaque lot)	Original du document remis par l'administration dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres.	
3	Détail Estimatif des prix (pour chaque lot)	Original du document remis par l'administration dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres .	

NB: Les pièces de l'offres financières sus- mentionnées doivent parvenir en ligne via TUNEPS.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

La séance d'ouverture des offres est publique et se fera en ligne.

La commission d'ouverture et dévaluation des offres se réunit le jour fixé comme date limite de réception des offres et à l'heure indiquée dans l'avis d'appel d'offre pour ouvrir :

- Les enveloppes externes et les enveloppes contenant les offres techniques et financières.
- Les offres techniques et financières reçues sur le système des achats publics en ligne TUNEPS. Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres



Handwritten signature

ARTICLE 10 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés vis à vis de l'Administration pour leurs offres pendant une période de 120 (cent vingt) jours calendaires à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

ARTICLE 11 : EVALUATION DES OFFRES

11.1 La commission d'ouverture et dévaluation des offres procédera en premier temps à la vérification des pièces administratives, ensuite elle évaluera les offres financières, corrigera les erreurs éventuelles et établira le **classement financier des offres**.

11.2 Dans une deuxième étape la commission d'évaluation vérifiera la conformité technique de l'offre présentée par le soumissionnaire le moins disant et proposera de lui attribuer la commande dans le cas de conformité technique de l'offre. Dans le cas échéant, la même méthodologie s'appliquera pour les autres concurrents selon l'ordre croissant du classement financier.

ARTICLE 12 : CRITERES DE CHOIX ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

La commission procédera à l'évaluation des offres selon la méthodologie suivante : L'absence du cautionnement provisoire entraînera le rejet de l'offre.

- **Première phase : offres financières**

La commission procédera à l'évaluation financière, elle vérifiera si chaque offre comporte tous les articles mentionnés dans le cadre bordereau des prix-détail estimatif, l'absence d'un prix entraînera le rejet de l'offre.

- **Deuxième phase : offres techniques**

Sera éliminée toute offre technique qui n'est pas conforme à ce qui est demandé.

ARTICLE 13 : OCTROI DE LA COMMANDE

La commande sera attribuée au fournisseur le moins disant et dont l'offre est conforme suivant le résultat d'évaluation des offres prévue par l'article 12 et selon la méthodologie prévue par l'article 12.

Les prix de l'offre retenue seront valables durant toute la période d'exécution du marché, ils sont fermes et non révisables.

ARTICLE 14 - PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHÉ

La signature du marché ne peut avoir lieu qu'après l'expiration d'un délai de cinq (05) jours ouvrables à partir de la date d'affichage des résultats de l'appel à la concurrence et si aucune réclamation n'est formulée par les participants et ce conformément aux termes du décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014.

Une fois le marché approuvé, le titulaire du marché en reçoit notification. Il doit dans les vingt (20) jours fournir sa caution définitive et procéder à l'enregistrement de son marché tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur.

La signature du marché se fera en parallèle en ligne et en papier.

Le soumissionnaire retenu devra, après signature du marché et conformément aux dispositions de celui-ci, prendre toutes dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage rapide des livraisons dès réception de l'ordre de service écrit de l'Administration de commencer les installations et la mise en place.



Acquisition des équipements informatiques.

Lot A : Ordinateurs de bureau, PCs portables et disques durs externes :

Caractéristiques Techniques	valeurs minimales exigées
ORDINATEUR DE BUREAU	
Marque et Modèle	A indiquer
Format du tour	Grand format
Processeur	
Marque et modèle	A indiquer
Fréquence d'horloge CPU	Up to 4 GHZ
Type	Architecture 64 bits
Taille cache	8 Mo
Carte mère	
Type de slot mémoire	DDR3 ou DDR4
Nombre de Slots PCI Express	Au moins 1 de type PCI Express x16
Nombre de Slots libres	1 PCI ou 1 PCI express
Nombre de ports USB	En Face : 2 ports USB 3.0, et 2 ports USB 2.0 En Arrière : 2 ports USB 3.0, et 2 ports USB 2.0
Ports d'entrées / sorties	1 RJ-45 ; 1 HDMI
Mémoire centrale	
Type de mémoire	DDR3 ou DDR4
Capacité RAM proposée	16 Go
Disque dur	
Capacité du disque	1 TO
Type du contrôleur	SATA
carte graphique	
Marque et modèle	A indiquer
Moniteur graphique (écran)	
Marque et modèle	Même marque que l'unité centrale
Taille / Type	21.5" minimum LED FULL HD
Résolution	1920 * 1080 pixels
Kit multimédia	
Lecteur / Graveur CD et DVD	Oui interne
Haut parleur	Intégré (à l'unité centrale ou à l'écran)
Autre	Casque avec micro
connexion réseau	
RJ45 10/100/1000 Mb/s	Oui
Clavier	
Marque et modèle	même marque que l'unité centrale
Type	Azerty bilingue (Arabe / Latin) gravés
Souris	
Marque et modèle	même marque que l'unité centrale
Type	Optique, 2 boutons + roulette + tapis
Ecran, clavier, souris et unité centrale	De même marque



Système d'exploitation	
Système d'exploitation	Système d'exploitation professionnel 64 bits dernière version supportant l'arabe, le français et licence originale avec clé du produit + CD
Sécurité	
Trusted platform module	Oui TPM intégré
Certificat & Conformité aux normes	
Unité centrale	ISO 9001:2008, EN55032, EN55024, EN60950, norme EPEAT
Ecran	TCO ISO 9001:2008, EN55032, EN55024, EN60950
Garantie	1 an au minimum
Quantité	18
PC Portable	
Marque / Modèle du pc portable	A préciser
Processeur	
Architecture, Fréquence	Up to 3.1 Ghz
Marque / Modèle du processeur	A préciser
Mémoire cache	3 Mo
Mémoire centrale	
Type de mémoire	DDR3 ou DDR4
Capacité mémoire installé	8 GO
Disque dur	
Capacité du disque dur	1 To
Clavier	Arabe/Latin
Carte graphique	
Marque	A préciser
Connexions	
Lecteur/graveur DVD	Oui
USB	2 USB 2.0 et 1 USB 3.0
Carte réseau	RJ 45 10/100/1000 Mbps
Réseau sans fil	Oui
Connecteur HDMI	Oui
Ecran	
Type	LED HD
Taille / résolution	15.6"
Carte son intégrée	Oui
WebCam intégrée	Oui
Clavier Azerty	Arabe/Latin
Type de souris	Touchpad
Ports	HDMI et casque audio, entrée microphone, 1 USB 3.0, 2 USB 2.0
Alimentation	
Autonomie	6 heures
Chargeur	Oui
Autres	
Housse de transport	Oui
Casque audio avec microphone	Oui
Souris optique	Oui
Système d'exploitation	Système d'exploitation professionnel 64 bits dernière version supportant l'arabe, le



	français et licence originale avec clé du produit + CD
Certificat & Conformité aux normes	ISO 9001, EN55032, EN55024, EN60950
Garantie	1 an
Quantité	09

<i>Disque dur externe</i>	
Marque	A préciser
Modèle	A préciser
Capacité	1 To
Interface	USB 3.0
Câble USB 3.0 fourni	Oui
Quantité des disques	12

Lot B : Imprimantes et scanners:

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées
<i>Imprimante couleur A4</i>	
Technologie	Laser couleur
Marque et Modèle	A préciser
Vitesse	33 pages A4 par minute
Résolution	1200*1200 ppp
Certificat	ISO 9001
Mémoire	1 GO
Capacité en entrée papier	100 feuilles
Format de papier	A4, A5, A6, B5, B6
Module recto verso	Oui
Fréquence processeur	1.2 GHZ
Emulation	PCL 6, KPDL 3, impression directe PDF
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)
Garantie	1 an
Quantité	13



Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées
<i>Imprimante couleur A3</i>	
Technologie	Laser couleur
Marque et modèle	A préciser
Vitesse	10 pages A3 couleur par minute
Résolution	600x600 ppp
Certificat	ISO 9001
Mémoire	448 Mo
Capacité en entrée papier	250 feuilles A3
Format de papier	A4, A3, A5, B5, B4, C5
Module recto verso	Oui
Fréquence processeur	540 MHZ
Emulation	PCL 6, PCL 5
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)
Garantie	1 an
Quantité	03

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées
<i>Imprimante monochrome A4</i>	
Technologie	Laser Noir/Blanc
Marque	A préciser
Modèle	A préciser
Vitesse	43 pages A4 par minute
Résolution	1200 ppp
Certificat	ISO 9001
Mémoire	512 MO
Capacité en entrée papier	500 feuilles
Format de papier	A4, A5, A6, B5, B6
Module recto verso	Oui
Fréquence processeur	1.2 GHZ
Emulation	PCL 6, KPD L 3, impression directe PDF
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)
Garantie	1 an
Quantité	08

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées
Scanner A4 avec Chargeur	
Marque et modèle	A spécifier
Type	A plat, couleur, avec chargeur
Format	A4
Résolution de la numérisation	1200 ppp x 1200 ppp
Vitesse de numérisation	25 pages/ min
Chargeur du documents	Automatique/ 50 feuilles
Numérisation Recto-Verso	Oui, Automatique
Formats de sortie	BMP, JPEG, PDF
Pilotes	Windows7, Windows8 et Windows 10
Interface de connexion	USB
Câbles inclus	OUI
Périphérique d'alimentation	OUI
Garantie	1 an
Quantité	10

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées
Scanner A4 réseau avec Chargeur Automatique	
Marque et modèle	A spécifier
Résolution de la numérisation	1200 ppp * 1200 ppp
Format papier	A4, A5, A6, B5, ...
Chargeur des documents	Oui, Automatique
Profondeurs de numérisation en entrée :	48 Bits couleur/16 Bits monochrome
Profondeurs de numérisation en sortie :	24 Bits couleur/ 8 Bits monochrome
Détecteur de doublons par ultrasons	Oui
Vitesse de numérisation couleur	40 page / min
Chargeur automatique des documents	100 pages
Numérisation recto/verso	Oui
Carte d'interface réseau	Intégrée 10/100/1000
Type de panneau	Ecran LCD 5 lignes avec fonction Push-Scan
Pris e en charge des protocoles	TCP/IP, DHCP, DNS, SNMP, SLP, HTTP
Sauter les pages vierges, Réglages prédéfinis, Correction automatique de position inclinée, Détection automatique N/B ou couleurs, Rotation automatique de l'image, Amélioration des bords, Masquer les défauts de netteté	Oui
Numérisation vers JPEG, Numérisation vers TIFF, , Numérisation vers PDF, Numérisation vers PDF	Oui
Compression JPEG, Compression TIFF, Compression PDF	Oui
Numériser vers e-mail, Numérisation vers FTP, Numérisation vers l'impression, Numérisation vers le dossier Web, Numérisation vers le dossier réseau	Oui
Pilote	Windows7, Windows8 et Windows 10
Logiciels inclus	A préciser
Conformité aux normes	ISO 9001 :2008 /EN 55022 ; EN 55024
Garantie : pièces et main-d'œuvre, services sur site	1 an
Quantité	02



Appel d'Offres a procédures simplifiées
AO N°./2019
Acquisition des équipements informatiques

Cahier des Clauses Administratives Particulières
(CCAP)



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. K.' or similar, located in the bottom right corner of the page.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

L'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral, lance un appel d'offres à procédures simplifiées à travers le site des achats publics en ligne (TUNEPS) pour l'acquisition des équipements informatiques ayant pour objet la fourniture de :

Lot A : Ordinateurs de bureau, PCs portables et disques durs externes :

- 4) Sous-lot A-1 : **18** ordinateurs de bureau.
- 5) Sous-lot A-2 : **09** Pc Portables.
- 6) Sous-lot A-3 : **12** disques durs externes.

Lot B : Imprimantes et scanners:

- 6) Sous-lot B-1 : **13** Imprimantes A4 laser couleur.
- 7) Sous-lot B-2 : **03** Imprimantes A3 laser couleur.
- 8) Sous-lot B-3 : **08** Imprimantes A4 Laser N&B.
- 9) Sous-lot B-4 : **10** Scanners A4 avec chargeur.
- 10) Sous-lot B-5 : **02** Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DU MARCHE :

- La Soumission,
- Le Présent Cahier (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les bordereaux des prix unitaires,
- Les détails estimatifs.

ARTICLE 3 : NOTIFICATION

Toute notification, demande ou accord qui, peut ou doit être effectué ou donné conformément au présent marché devra l'être sous forme écrite transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressé ou envoyée par lettre recommandée, à l'autre Partie à son adresse :

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral :

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'APAL

Adresse : 2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002 Belvédère Tunis

Téléphone : (71) 906 577

Télécopie : (71) 908 460

Le Fournisseur :

A l'attention de :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

L'une ou l'autre partie peut modifier l'adresse où lui seront effectuées les notifications conformément aux dispositions du présent article.

ARTICLE 4 : PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

- Le Directeur Général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral agissant au nom et pour le compte de cette agence, désigné par le vocable « l'administration ».
- Le fournisseur signataire du marché, désigné dans le présent document par le vocable « Fournisseur ».

ARTICLE 5 : TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT LE PRESENT MARCHE

- Le Code de la comptabilité publique



- Le Décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics de l'Etat et les Textes subséquents,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés de fournitures.

ARTICLE 6 : Prestations couvertes par le présent marché:

Les prestations dues par le présent marché comprennent la fourniture et la mise en service du matériel demandé. Les détails de ces prestations sont également définis dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le bordereau des prix unitaires, le détail estimatif, le sous-détail des prix et les fiches des caractéristiques des produits.

ARTICLE 7 : Législation et règlement des litiges

Le fournisseur et son personnel seront par ailleurs soumis à la législation sociale et fiscale tunisienne. Seule la législation en vigueur en Tunisie s'applique au présent marché.

Le fournisseur devra se conformer à toute loi ou tout règlement administratif émanant des autorités nationales et applicables à ses activités.

Il garantira l'administration contre toute pénalité ou responsabilité résultant d'une infraction à ces lois ou règlements.

ARTICLE 8 : Délai d'exécution des prestations:

Le titulaire s'engage à livrer, mettre en service les produits proposés dans les locaux que lui indiquera l'Administration. Il se chargera de leurs déballages, de leur installation et de leurs tests en présence d'une équipe technique désignée à cet effet par l'Administration. Le délai d'exécution de fourniture, d'installation et de mise en place, de tests et de validation de l'ensemble des matériels proposés est d'un **(01) mois** à compter de l'ordre de service de commencement des prestations. Le titulaire est appelé à démarrer les prestations à partir de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage.

ARTICLE 9 : Engagement du titulaire

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir le matériel à temps. Il s'engage à entretenir les produits objet du présent marché conformément aux dispositions du CCTP.

ARTICLE 10 : Défense de sous-traiter ou de faire apport sans autorisation préalable

Le titulaire ne peut céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties des prestations objet du présent marché, ni en faire apport à un autre Installateur sans autorisation écrite et préalable de l'Administration. En cas de sous-traitance d'une partie du projet, le titulaire demeure personnellement responsable envers l'Administration de l'exécution des parties sous-traitées du projet. S'il apparaît en cours du Projet qu'un sous-traitant autorisé est incapable ou indésirable, l'Administration en avertira Le titulaire qui devra dans les meilleurs délais procéder à l'annulation du sous-traitant ou du contrat auquel il aurait pu donner et proposer immédiatement pour accord de l'Administration son remplacement par un autre sous-traitant compétent et qualifié.

ARTICLE 11 : Cautionnement définitif

Le montant de la caution définitive est égal à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, doit être établi suivant le modèle de l'annexe, enregistré et remis à l'APAL dans un délai de vingt (20) jours à partir de la notification du la présent marché.

11.1. Restitution du cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché, ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations et ce après expiration d'un délai de 1 mois à compter de la date de réception définitive des prestations par l'APAL. Si le titulaire du marché a été avisé par l'APAL, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'APAL.

11.2. Enregistrement du cautionnement définitif:

Le cautionnement définitif sera enregistré et les frais d'enregistrement seront à la charge du titulaire du marché et ne lui seront pas remboursées.

ARTICLE 12 : VARIATION DANS LA MASSE DES PRESTATIONS

En cas de diminution ou d'augmentation dans la masse des prestations, le titulaire ne peut élever aucune réclamation tant que la diminution ou l'augmentation n'excède pas vingt pour cent (20%) du montant initial du marché.

Au cas où l'augmentation dépasse cette limite, le titulaire sera fondé à demander de plein droit, sans indemnité, la résiliation du marché.

Toutefois, cette demande devra être adressée par écrit à l'APAL dans un délai de 45 jours à compter de la réception de l'acte entraînant la dite augmentation.

Au cas où la diminution dépasse cette limite, le titulaire peut demander, s'il y a lieu, à titre de dédommagement, une indemnité qui, à défaut d'entente amiable, est réglée par la juridiction compétente, sans préjudice du droit à la résiliation qui doit être demandée dans la même forme et les mêmes délais que ci-dessus.

Dans tous les cas et à défaut de résiliation, toute variation dans la masse des prestations dépassant la limite prévue, tout changement dans la nature de ces prestations, devront faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 13 : ACTUALISATION DES PRIX :

Les prix unitaires de l'offre sont fermes et non révisibles.

Le titulaire du marché peut demander l'actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l'offre financière et de notification du marché ou d'émission de l'ordre de service de commencement d'exécution le cas échéant, dépasse 4 mois.

Dans ce cas l'actualisation de l'offre financière se fera de la manière suivante :

$$Ma = (Mi * Nm) / 100.$$

Où :

- **Ma** : Montant de l'actualisation
- **Mi** : Montant initial du marché
- **Nm** : Nombre de mois de dépassement au-delà des six mois.

Toutefois le montant de l'actualisation ne doit en aucun cas dépasser les 3% du montant initial du marché.

La demande d'actualisation du montant du marché doit parvenir à l'Administration dans un délai maximum de 30 jours après démarrage du marché.

ARTICLE 14 : PENALITES DE RETARD

Dans les cas où la totalité du matériel n'est pas essayée et réceptionnée aux dépôts désignés par l'APAL dans les délais contractuels, où le matériel est réceptionné mais avec certaines réserves et que ces réserves n'ont pas été levées dans les délais contractuels, le fournisseur sera passible de pénalités pour retards qui seront appliquées sans mise en demeure préalable, dès l'expiration du délai contractuel.

Le fournisseur subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

Le montant des pénalités par jour calendaire de retard est égal au 1/1000^{ème} du montant final du marché.

Ces pénalités interviendront de plein droit par simple constatation de la date de livraison du matériel et/ou de la date de levé des réserves que pourrait comporter le matériel, telles qu'elles ressortiront du procès-verbal de réception provisoire établi par l'administration sans qu'il ait besoin pour celui-ci d'avoir à adresser au fournisseur une mise en demeure préalable.

Le montant total de ces pénalités sera plafonné à cinq pour cent (5 %) du montant final du marché.

Si le montant total des pénalités pour retard dans l'exécution des prestations atteint cinq pour cent (5 %) du montant final du marché, l'administration sera libre de résilier le marché de plein droit et/ou de faire appel à ses propres moyens ou aux moyens d'autres entreprises pour achever les composantes du marché. Les frais correspondant à l'utilisation de ces moyens seront en totalité à la charge du Fournisseur.



ARTICLE 15 : RESILIATION

L'administration se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions suivantes :

lorsque le fournisseur s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité du matériel livré ou en cours de fabrication. Les livraisons refusées pour vice de fabrication ou ne remplissant pas les conditions du marché, ou non conformes aux types demandés devront être enlevés aux frais du Fournisseur dans les dix (10) jours et remplacées sans indemnité dans un délai maximum de 15 jours.

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite, la liquidation et le concordat préventif du Fournisseur entraînent de plein droit la résiliation du marché.

Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du Fournisseur offrent dans les quinze (15) jours qui suivent l'événement de continuer dans les mêmes conditions l'exécution du marché, ils peuvent être agréés par l'administration.

Les clauses relatives à la résiliation du marché, contenus dans le cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) sont applicables.

En tout état de cause, les mesures conservatrices ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office par l'administration et mises à la charge du Fournisseur.

ARTICLE 16 : RECEPTIONS

16.1 - Réception provisoire

Le matériel sera soumis à des essais et contrôle dans les locaux ou endroits désignés par l'administration et qui auront pour but de vérifier que cette fourniture est conforme qualitativement et quantitativement aux clauses du marché.

Ces essais se feront en présence du fournisseur ou de son représentant et ce, à partir de la date d'information de l'administration de la disponibilité du matériel.

Les résultats des essais et contrôles seront consignés par le réceptionnaire sur un procès-verbal qui comprendra des réserves éventuelles à la réception.

Dans le cas où l'administration juge que les réserves sont telles que la mise en service ne peut avoir lieu, la fourniture ne sera pas réceptionnée. Les essais seront repris après que le fournisseur aura remédié aux anomalies constatées.

Dans le cas où la fourniture est reconnue défectueuse, elle sera rejetée et le fournisseur sera tenu de la remplacer à ses frais.

16.2 – Réception définitive

A l'expiration du délai de garantie, et après que le fournisseur aura remédié à tous les vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, le fournisseur peut demander qu'il soit procédé à la réception définitive. La demande doit être formulée par écrit.

Il est alors procédé, dès que les exigences de l'exploitation le rendent possible, à un examen général des équipements et de leurs conditions de fonctionnement depuis la réception provisoire, et il en est dressé procès-verbal.

Contrairement, si l'examen en question ne révèle aucun vice ou défaut et si le matériel a satisfait à toutes les conditions de bon fonctionnement et aux contrôles supplémentaires éventuellement fixés par le marché pendant le délai de garantie, la réception définitive est immédiatement prononcée et prend date le jour de l'examen.

ARTICLE 17 : GARANTIE

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, des documents techniques et des lots d'outillage de bord, le fournisseur garantit que :

Toute la fourniture est exempte des défauts de fabrication en matière de conception et de montage.

Toute la fourniture objet de cet appel d'offres est strictement conforme aux spécifications techniques exigées et aux normes en vigueur.

Le délai de garantie est fixé à 12 mois à partir de la réception provisoire sans réserve. Le délai de garantie des équipements commence à partir de la date d'établissement du procès-verbal de réception provisoire correspondant à la mise en service régulière.



AS

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le fournisseur reste tenu d'exécuter toute réparation, toute modification, toute mise au point et tout réglage reconnus nécessaires pour satisfaire aux conditions du marché, et de remplacer toutes les parties de l'équipement reconnues défectueuses. Si le défaut constaté provient d'une erreur de conception ou de fabrication, le fournisseur doit remplacer ou modifier dans les autres équipements faisant l'objet du marché, toutes les pièces identiques et présentant, compte tenu de leur utilisation propre, le même défaut de conception ou de fabrication, même si celles-ci n'ont donné lieu à aucun incident.

Tous les travaux incombant au Fournisseur pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans le plus bref délai possible en tenant compte des exigences de l'exploitation, le fournisseur devant d'ailleurs prendre à ses frais toutes les mesures telles que réparations provisoires éventuellement nécessaires pour répondre à ces exigences.

Si pendant la période de garantie, le fournisseur ne se conforme pas, dans le délai de quarante huit (48) heures, à la demande de l'APAL concernant des réparations ou réfections, l'administration pourra, sans qu'il soit besoin de mise en demeure spéciale, faire exécuter, aux frais et risques du Fournisseur, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations ou réfections. Le montant des réparations ainsi effectués sera déduit de la retenue de garantie et sur la caution ou par tout autre moyen. Le surplus, s'il y a lieu, sera payé par le fournisseur sur présentation d'un mémoire certifié par l'administration.

Si au cours du délai de garantie, le matériel est indisponible une ou plusieurs fois par suite d'incidents dont la nature engagerait la responsabilité du Fournisseur, le délai de garantie du matériel rendu indisponible est majoré de toutes les périodes d'indisponibilité de ce matériel.

Si au cours du délai de garantie, il est nécessaire de procéder au remplacement d'un élément du matériel pour cause d'usure anormale, rupture ou de vice de fonctionnement, cette remise en état pouvant entraîner une indisponibilité du matériel, le délai de garantie ne court pour l'élément considéré qu'à partir de la mise en service des pièces de remplacement.

Les frais d'exploitation normale du matériel pendant le délai de garantie seront assurés par l'administration.

ARTICLE 18 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie égale à 10% du montant des équipements à fournir sera faite sur chaque acompte, elle se cumulera avec le cautionnement définitif.

ARTICLE 19 : REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Le montant de la retenue de garantie sera restitué au fournisseur ou la caution qui le remplace ne devient caduque, après que le fournisseur ait accompli toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de 04 (quatre mois) à partir de la date de la réception définitive ou du délai de garantie.

Si le fournisseur est avisé par l'administration, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par autre moyen ayant date certaine qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, la retenue de garantie n'est pas restituée ou il est fait opposition à l'expiration de la caution qui le remplace. Dans ce cas, la retenue de garantie n'est pas restituée ou la caution qui le remplace ne devient caduque que par main levée délivrée par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral « APAL ».

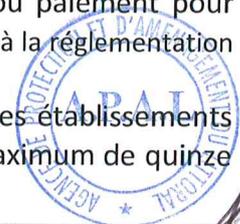
ARTICLE 20 : MODALITES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont les suivantes :

100 % du montant du marché contre présentation du procès-verbal de réception provisoire de chaque prestation sans réserves.

Le mandatement des sommes dues au titulaire du marché, ou l'émission de l'acte qui en tient lieu pour les entreprises publiques et les établissements publics à caractère non administratif, doit intervenir dans un délai maximum de trente jours à compter de la constatation des droits à acomptes ou paiement pour solde, ou à partir du jour où le titulaire du marché a régularisé son dossier conformément à la réglementation en vigueur.

Le comptable public ou l'agent habilité au paiement pour les entreprises publiques et les établissements publics à caractère non administratif, doit payer le titulaire du marché dans un délai maximum de quinze



jours à partir de la réception de l'ordre de paiement.

Les paiements effectués au titre du présent marché seront versés, sur présentation d'attestations bancaires délivrées au nom du titulaire et présentation par le titulaire d'une facture en six (6) exemplaires, au compte suivant :

Banque (agence) :

Compte n° (RIB : 20 chiffres) :

ARTICLE 21 : BORDEREAU DES PRIX

Dans la mesure où un article du bordereau auquel correspond une quantité dans le Devis Estimatif ne comporte pas de prix établi, son montant sera considéré comme ayant été pris en compte dans d'autres prix du bordereau, quelle que soit la quantité applicable à ce prix, sans qu'aucune réclamation ne soit admise à ce sujet.

Les prix unitaires comprennent : le coût du matériel, les frais d'assurance, les frais généraux, la marge bénéficiaire, les frais de transport, les frais de mise en service et la formation du personnel, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution du marché.

Les prix du bordereau sont forfaitaires, fermes et non révisables.

ARTICLE 22 : REFUS

Dans le cas de refus d'équipements, ceux-ci seront transportés en dehors du lieu de livraison par les soins et aux frais du Fournisseur, dans un délai qui sera fixé par l'administration lors de l'intervention de la décision de refus.

Faute par le Fournisseur de se conformer à cette prescription, il y sera procédé d'office par l'administration, aux frais, risques et périls du Fournisseur, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.

ARTICLE 23 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent marché entre en vigueur dès sa date de signature par les deux parties.

ARTICLE 24 : ENREGISTREMENT ET TIMBRAGE DU MARCHE

Le présent marché sera enregistré par le fournisseur en quatre (04) exemplaires au plus tard dix jours après la date de sa signature par les deux parties.

Le fournisseur de service remettra une copie enregistrée du marché à l'Administration.

Proposé par :

l'unité Informatique de l'APAL

Tunis, le.....

Lu et accepté

Pour et de la part du Titulaire :

Tunis, le

Vu et Approuvé par :

**LE DIRECTEUR GENERAL
de l'APAL**

Tunis, le



Appel d'Offres a procédures simplifiées
AO N°4/2019
Acquisition des équipements informatiques

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)



1. Conditions Générales :

1.1- Pour tous les équipements la certification ISO 9001 version 2008 ou plus récente du fabricant (usine du pays de fabrication), en cours de validité à la date d'ouverture des plis est exigée.

1.2- Le soumissionnaire doit fournir :

- a) Une déclaration de conformité aux normes de sécurité électrique et de la compatibilité électromagnétique comme indiqué dans le tableau des caractéristiques ou des normes qui les remplacent.
- b) Une documentation technique complète et un prospectus (ou catalogue) relatifs à chaque produit objet du marché comprenant notamment une description détaillée des caractéristiques techniques du type et du modèle du produit. Le tampon du soumissionnaire doit figurer sur tous les prospectus.

2. Remarques concernant les spécifications des équipements informatiques :

Tous les équipements doivent être fournis avec toutes les composantes et accessoires. Pour les PCs portables, les imprimantes et les scanners , ils devront être fournis avec :

- Sacoche de transport
- Câble d'alimentation
- Appareil principal
- Câble USB
- Ensemble de manuels d'utilisation
- Documents de garantie

3- Spécifications techniques et formulaires de réponses:

Les caractéristiques techniques minimales des équipements à acquérir sont explicitées dans les modèles de formulaires de réponses consignés dans les tableaux ci-après. Les soumissionnaires sont tenus de remplir ces formulaires avec soin.



Acquisition des équipements informatiques.

Lot A : Ordinateurs de bureau, PCs portables et disques durs externes :

Caractéristiques Techniques	valeurs minimales exigées	Caractéristiques Proposées
ORDINATEUR DE BUREAU		
Marque et Modèle	A indiquer	
Format du tour	Grand format	
Processeur		
Marque et modèle	A indiquer	
Fréquence d'horloge CPU	Up to 4 GHZ	
Type	Architecture 64 bits	
Taille cache	8 Mo	
Carte mère		
Type de slot mémoire	DDR3 ou DDR4	
Nombre de Slots PCI Express	Au moins 1 de type PCI Express x16	
Nombre de Slots libres	1 PCI ou 1 PCI express	
Nombre de ports USB	En Face : 2 ports USB 3.0, et 2 ports USB 2.0 En Arrière : 2 ports USB 3.0, et 2 ports USB 2.0	
Ports d'entrées / sorties	1 RJ-45 ; 1 HDMI	
Mémoire centrale		
Type de mémoire	DDR3 ou DDR4	
Capacité RAM proposée	16 Go	
Disque dur		
Capacité du disque	1 TO	
Type du contrôleur	SATA	
carte graphique		
Marque et modèle	A indiquer	
Moniteur graphique (écran)		
Marque et modèle	Même marque que l'unité centrale	
Taille / Type	21.5" minimum LED FULL HD	
Résolution	1920 * 1080 pixels	
Kit multimédia		
Lecteur / Graveur CD et DVD	Oui interne	
Haut parleur	Intégré (à l'unité centrale ou à l'écran)	
Autre	Casque avec micro	
connexion réseau		
RJ45 10/100/1000 Mb/s	Oui	
Clavier		
Marque et modèle	même marque que l'unité centrale	
Type	Azerty bilingue Arabe / Latin grave	



Signature

Souris		
Marque et modèle	même marque que l'unité centrale	
Type	Optique, 2 boutons + roulette + tapis	
Ecran, clavier, souris et unité centrale	De même marque	
Système d'exploitation		
Système d'exploitation	Système d'exploitation professionnel 64 bits dernière version supportant l'arabe, le français et licence originale avec clé du produit + CD	
Sécurité		
Trusted platform module	Oui TPM intégré	
Certificat & Conformité aux normes		
Unité centrale	ISO 9001:2008, EN55032, EN55024, EN60950, norme EPEAT	
Ecran	TCO	
	ISO 9001:2008, EN55032, EN55024, EN60950	
Garantie	1 an au minimum	
Quantité	18	
Délai de livraison	60 jours au maximum	

Caractéristiques Techniques	valeurs minimales exigées	Caractéristiques Proposées
PC Portable		
Marque / Modèle du pc portable	A préciser	
Processeur		
Architecture, Fréquence	Up to 3.1 Ghz	
Marque / Modèle du processeur	A préciser	
Mémoire cache	3 Mo	
Mémoire centrale		
Type de mémoire	DDR3 ou DDR4	
Capacité mémoire installée	8 GO	
Disque dur		
Capacité du disque dur	1 To	
Clavier	Arabe/Latin	
Carte graphique		
Marque	A préciser	



Connexions		
Lecteur/graveur DVD	Oui	
USB	2 USB 2.0 et 1 USB 3.0	
Carte réseau	RJ 45 10/100/1000 Mbps	
Réseau sans fil	Oui	
Connecteur HDMI	Oui	
Ecran		
Type	LED HD	
Taille / résolution	15.6"	
Carte son intégrée	Oui	
WebCam intégrée	Oui	
Clavier Azerty	Arabe/Latin	
Type de souris	Touchpad	
Ports	HDMI et casque audio, entrée microphone, 1 USB 3.0, 2 USB 2.0	
Alimentation		
Autonomie	6 heures	
Chargeur	Oui	
Autres		
Housse de transport	Oui	
Casque audio avec microphone	Oui	
Souris optique	Oui	
Système d'exploitation	Système d'exploitation professionnel 64 bits dernière version supportant l'arabe, le français et licence originale avec clé du produit + CD	
Certificat & Conformité aux normes	ISO 9001, EN55032, EN55024, EN60950	
Garantie	1 an	
Quantité	09	
Délai de livraison	60 jours au maximum	



Caractéristiques Techniques	valeurs minimales exigées	Caractéristiques Proposées
Disque dur externe		
Marque	A préciser	
Modèle	A préciser	
Capacité	1 To	
Interface	USB 3.0	
Câble USB 3.0 fourni	Oui	
Quantité	12	
Délai de livraison	60 jours au maximum	

Lot B : Imprimantes et scanners:

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées	Caractéristiques Proposées
Imprimante couleur A4		
Technologie	Laser couleur	
Marque et Modèle	A préciser	
Vitesse	33 pages A4 par minute	
Résolution	1200*1200 ppp	
Certificat	ISO 9001	
Mémoire	1 GO	
Capacité en entrée papier	100 feuilles	
Format de papier	A4, A5, A6, B5, B6	
Module recto verso	Oui	
Fréquence processeur	1.2 GHZ	
Emulation	PCL 6, KPDL 3, impression directe PDF	
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows	
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)	
Garantie	1 an	
Quantité	13	
Délai de livraison	60 jours au maximum	



Ac

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées	Caractéristiques Proposées
<i>Imprimante couleur A3</i>		
Technologie	Laser couleur	
Marque et modèle	A préciser	
Vitesse	10 pages A3 couleur par minute	
Résolution	600x600 ppp	
Certificat	ISO 9001	
Mémoire	448 Mo	
Capacité en entrée papier	250 feuilles A3	
Format de papier	A4, A3, A5, B5, B4, C5	
Module recto verso	Oui	
Fréquence processeur	540 MHZ	
Emulation	PCL 6, PCL 5	
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows	
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)	
Garantie	1 an	
Quantité	03	
Délai de livraison	60 jours au maximum	

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées	Caractéristiques Proposées
<i>Imprimante monochrome A4</i>		
Technologie	Laser Noir/Blanc	
Marque	A préciser	
Modèle	A préciser	
Vitesse	43 pages A4 par minute	
Résolution	1200 ppp	
Certificat	ISO 9001	
Mémoire	512 MO	
Capacité en entrée papier	500 feuilles	
Format de papier	A4, A5, A6, B5, B6	
Module recto verso	Oui	
Fréquence processeur	1.2 GHZ	
Emulation	PCL 6, KPD 3, impression directe PDF	
Compatibilité	Compatible avec tous les systèmes Windows	
Interface	USB, Ethernet (10/100/1000)	
Garantie	1 an	
Quantité	08	
Délai de livraison	60 jours au maximum	



Ac

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées	Caractéristiques Proposées
<i>Scanner A4 avec Chargeur</i>		
Marque et modèle	A spécifier	
Type	A plat, couleur, avec chargeur	
Format	A4	
Résolution de la numérisation	1200 ppp x 1200 ppp	
Vitesse de numérisation	25 pages/ min	
Chargeur du documents	Automatique/ 50 feuilles	
Numérisation Recto-Verso	Oui, Automatique	
Formats de sortie	BMP, JPEG, PDF	
Pilotes	Windows7, Windows8 et Windows 10	
Interface de connexion	USB	
Câbles inclus	OUI	
Périphérique d'alimentation	OUI	
Garantie	1 an	
Quantité	10	
Délai de livraison	60 jours au maximum	

Caractéristiques Techniques	Valeurs Minimales exigées	Caractéristiques Proposées
<i>Scanner A4 réseau avec Chargeur Automatique</i>		
Marque et modèle	A spécifier	
Résolution de la numérisation	1200 ppp * 1200 ppp	
Format papier	A4, A5, A6, B5, ...	
Chargeur des documents	Oui, Automatique	
Profondeurs de numérisation en entrée :	48 Bits couleur/16 Bits monochrome	
Profondeurs de numérisation en sortie :	24 Bits couleur/ 8 Bits monochrome	
Détecteur de doublons par ultrasons	Oui	
Vitesse de numérisation couleur	40 page / min	
Chargeur automatique des documents	100 pages	
Numérisation recto/verso	Oui	
Carte d'interface réseau	Intégrée 10/100/1000	
Type de panneau	Ecran LCD 5 lignes avec fonction Push-Scan	
Pris e en charge des protocoles	TCP/IP, DHCP, DNS, SNMP, SLP, HTTP	
Sauter les pages vierges, Réglages prédéfinis, Correction automatique de position inclinée, Détection automatique N/B ou couleurs, Rotation automatique de l'image, Amélioration des bords, Masquer les défauts de netteté	Oui	



A

Numérisation vers JPEG, Numérisation vers TIFF, , Numérisation vers PDF, Numérisation vers PDF	Oui	
Compression JPEG, Compression TIFF, Compression PDF	Oui	
Numériser vers e-mail, Numérisation vers FTP, Numérisation vers l'impression, Numérisation vers le dossier Web, Numérisation vers le dossier réseau	Oui	
Pilote	Windows7, Windows8 et Windows 10	
Logiciels inclus	A préciser	
Certificat & Conformité aux normes	ISO 9001 /EN 55022 ; EN 55024	
Garantie : pièces et main-d'œuvre, services sur site	1 an	
Quantité	02	
Délai de livraison	60 jours au maximum	

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LE LOT A

LOT A : Fourniture de 18 Ordinateurs de bureau, 09 PCs portables et 12 disques durs externes.

Bordereau des prix unitaires (HTVA, en chiffre et en toutes lettres)

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire DT.HTVA (en toutes lettres)	Prix unitaire DT.HTVA (en chiffres)
A-1	Fourniture, installation et mise en service d'un Ordinateur de bureau.	U		
A-2	Fourniture, installation et mise en service d'un Ordinateur portable.	U		
A-3	Fourniture, installation et mise en service d'un disque dur externe	U		

Tunis le :
Cachet et signature



[Signature]

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LE LOT B

LOT B : Fourniture de 13 Imprimantes A4 laser couleur, 03 Imprimantes A3 laser couleur, 08 Imprimantes A4 Laser N&B, 10 Scanners A4 avec chargeur et 02 Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.

Bordereau des prix unitaires (HTVA, en chiffre et en toutes lettres)

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire DT. HTVA (en toutes lettres)	Prix unitaire DT. HTVA (en chiffres)
B-1	Fourniture, installation et mise en service d'une imprimante A4 laser couleur.	U		
B-2	Fourniture, installation et mise en service d'une imprimante A3 laser couleur.	U		
B-3	Fourniture, installation et mise en service d'une Imprimante A4 Laser N&B.	U		
B-4	Fourniture, installation et mise en service d'un Scanner A4 avec chargeur.	U		
B-5	Fourniture, installation et mise en service d'un Scanner A4 réseau avec chargeur automatique.	U		

Tunis le :
Cachet et signature



DETAIL ESTIMATIF POUR LE LOT A

LOT A : Fourniture de 18 Ordinateurs de bureau, 09 PCs portables et 12 disques durs externes.

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire (DT.HTVA)	P.T. (DT.HTVA)	Taux TVA	P.T. (DT.TTC)
A-1	Fourniture, installation et mise en service d'un Ordinateur de bureau.	U	18				
A-2	Fourniture, installation et mise en service d'un Ordinateur portable.	U	09				
A-3	Fourniture, installation et mise en service d'un disque dur externe.	U	12				
TOTAUX							

Total général DT HTVA (en chiffres) :

Total général DT HTVA (en toutes lettres) :

Total général DT TTC (en chiffres) :

Total général DT TTC (en toutes lettres) :

Tunis le :

Cachet et signature



[Signature]

DETAIL ESTIMATIF POUR LE LOT B

LOT B : Fourniture de 13 Imprimantes A4 laser couleur, 03 Imprimantes A3 laser couleur, 08 Imprimantes A4 Laser N&B , 10 Scanners A4 à plat et 02 Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire (DT.HTVA)	P.T. (DT.HTVA)	Taux TVA	P.T. (DT.TTC)
B-1	Fourniture, installation et mise en service d'une Imprimante A4 laser couleur.	U	13				
B-2	Fourniture, installation et mise en service d'une Imprimante A3 laser couleur.	U	03				
B-3	Fourniture, installation et mise en service d'une Imprimante A4 Laser N&B.	U	08				
B-4	Fourniture, installation et mise en service d'un Scanner A4 avec chargeur .	U	10				
B-5	Fourniture, installation et mise en service d'un Scanner A3 A plat.	U	02				
TOTAUX							

Total général DT HTVA (en chiffres) :

Total général DT HTVA (en toutes lettres) :

Total général DT TTC (en chiffres) :

Total général DT TTC (en toutes lettres) :

Tunis le :

Cachet et signature

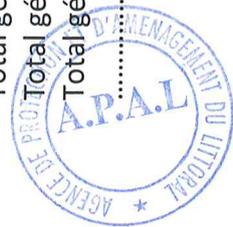


TABLEAU RECAP

LOT A : Fourniture de 18 Ordinateurs de bureau, 09 PCs portables et 12 disques durs externes.
LOT B : Fourniture de 13 Imprimantes A4 laser couleur, 03 Imprimantes A3 laser couleur, 08 Imprimantes A4 Laser N&B, 10 Scanners A4 avec chargeur et 02 Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.

N°	Désignation	P.T. (DT.HTVA)	Taux TVA	P.T. (DT.TTC)
LOT A	Fourniture, installation et mise en service de 18 Ordinateurs de bureau, 09 PCs portables et 12 disques durs externes.			
LOT B	Fourniture, installation et mise en service 13 Imprimantes A4 laser couleur, 03 Imprimantes A3 laser couleur, 08 Imprimantes A4 Laser N&B, 10 Scanners A4 avec chargeur et 02 Scanners A4 réseau avec chargeur automatique.			
TOTAUX				

Total général DT HTVA (en chiffres) :
 Total général DT HTVA (en toutes lettres) :
 Total général DT TTC (en chiffres) :
 Total général DT TTC (en toutes lettres) :

Tunis le :
 Cachet et signature



ANNEXES



A1 - MODELE DE CAUTION PROVISOIRE

LOT N°

Je soussigné - nous soussignés (1) agissant en qualité de (2) 1) Certifie — Certifions que (3) a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3) a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (**5000 dinars**) prévu par l'article 55 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire,(4) domicilié à (5)

Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à l'appel d'offres publié(e) en date du par l'APAL et relatif à l'**acquisition des équipements informatiques Lot N°.....** : Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à : 600 DT

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de l'appel d'offre, et ce, à la première demande écrite de l'APAL sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

En ce qui concerne les soumissionnaires non retenus, la caution ne sera libérée qu'après constitution par le titulaire de la caution définitive.

La présente caution sera valable cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Fait....., le

Signature de l'établissement bancaire

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s). (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant. (3) Raison sociale de l'établissement garant (4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale). (5) Adresse du soumissionnaire. (6) Exemple original destiné à l'APAL.



A2 - MODELE DE CAUTION DEFENITIVE

MODELE DE CAUTION DEFINITIVE

Je soussigné- nous soussignés (1)

Agissant en qualité de (2).....

1) Certifie - certifions que a été agréée par le ministre des finances en application de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du la caution fixe de 5000 dinars prévu par le décret susvisé et que cette caution n'a pas été restitué.

2)

2) Déclare me - déclarons nous - porter caution personnelle et solidaire (4)

..... domicilié à (5)

..... pour le montant de la caution définitive, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché passée avec l'APAL en date du Enregistré à la recette des finances (6) et comportant l'acquisition des équipements informatiques.

Le montant de ladite caution s'élève à Dinars Tunisiens (7).

3) M'engage -nous engageons- à effectuer le versement des sommes susvisées et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de l'APAL sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

4) En application de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, cette caution est libérée, si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations dans un délais de un (1) mois à compter de la date de réception des prestations.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration des délais maximums visé ci-dessus, sauf si l'APAL a signalé par lettre recommandée adressée à l'établissement garant que le titulaire du marché n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par main levée délivrée par la personne responsable du marché.

EXEMPLAIRE ORIGINAL DESTINE À L'APAL AVEC ENREGISTREMENT

(1) Noms et Prénoms du ou des signataires

(2) Raison Sociale et adresse de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances

(7) Le montant en toutes lettres et en chiffres (3% du montant du marché)



A3-ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
MODELE D'ENGAGEMENT
D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
(Retenue de garantie)

Je soussigné- nous soussignés(1)
..... agissant en qualité de de (2)

1) Certifie - certifions que (3)..... a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 55 du décret susvisé et que cette caution n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4) domicilié à (5)..... Au titre du montant de la retenue de garantie aux quel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché passée avec l'APAL(6) en date du enregistrée à la recette des finances (7) relatif à **l'acquisition des équipements informatiques.**

Le montant de la retenue de garantie, s'élève à 10% du montant du marché, ce qui correspond à Dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisée, et ce, à la première demande écrite de l'APAL sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014,susvisé, la caution qui remplace la retenue de garantie devient caduque après que le titulaire du marché ait accompli toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre mois à partir de la réception définitive.

Si le titulaire du marché a été avisé par l'APAL, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'APAL.

Fait à, le

Cachet et Signature de l'établissement bancaire

-
- (1) Nom(s) et Prénom(s) du (des) signataire(s).
 - (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.
 - (3) Raison sociale de l'établissement garant.
 - (4) Nom du titulaire du marché.
 - (5) Adresse du titulaire du marché.
 - (6) Acheteur public.
 - (7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.



A4-ACTE D'ENGAGEMENT **LOT N°.....**

A Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL).
Je soussigné(1) (2) (3)
(Nom, Prénom, Profession)
Faisant élection de domicile à
et agissant en qualité de
de l'entreprise.....
dont le siège social est à.....
société..... (type de société) :
(Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée, etc.).
Inscrite au Registre du Commerce de.....
le.....sous le numéro.....

Après avoir pris connaissance des documents de l'appel d'offres , en vue de l'acquisition des équipements informatiques pour le lot N °.....

1. Je me sou mets et m'engage à exécuter les prestations objet de cet appel d'offres , conformément aux règles de l'art et aux conditions d'appel d'offres moyennant le montant initial toutes taxes comprises à l'exception de la TVA ,que j'ai établi moi-même et qui s'élève pour le **lot n°.....** à (4):
.....

.....(DT)
Soit
.....(DT)TTC

2. Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter l'appel d'offres des notifications par ordre de service ainsi qu'à le terminer dans le délai fixé par le marché.

3. J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) jours Calendaires à compter de la date fixée pour la réception des offres.

4. J'accepte la mode d'attribution du lot telle que définie dans le CAO faisant partie de la présent appel d'offres .

5. L'APAL se libérera des sommes qui me sont dues pour l'exécution du marché, pour les prestations exécutées, par virement à mon compte N°RIB (5).....ouvert à l'agence de

6. J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de l'entreprise pour laquelle j'interviens),que je ne tombe pas(ou que la dite entreprise ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

7. J'ai pris note que l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral peut :

- ne pas donner suite à l'appel d'offres
- ne pas justifier de son choix, et que je ne peux, de ce fait élever aucune réclamation.

8. J'accorderais un **Rabais de**

Fait àle.....

Lu et approuvé
Le soumissionnaire

(1) Indiquer de façon précise l'entreprise qui a délégué les pouvoirs.

(2) Lorsqu'il y aura plusieurs entreprises, ils devront mettre : "Nous soussignés.....nous obligeons solidairement ...etc.

(3) Lorsqu'il y aura plusieurs entreprises, ils devront préciser : ".... étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représentés par dûment mandaté à cet effet".

(4) Montant exprimé en Dinars, en toutes lettres et en chiffres

(5) Relevé d'Identité Bancaire (20 chiffres)

